Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24/09/2026
ID : 062-216207365-20260921-DEC2026_126-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE Á LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA FOURNITURE DE CHOCOLATS DE NOËL DESTINES AUX ECOLES.

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de commander des chocolats de Noël pour les élèves des écoles de la commune.

Vu la proposition reçue par **CARREFOUR CONTACT**, au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec **CARREFOUR CONTACT** (sise 1173 rue de la lys – 62840 Sailly sur la Lys), un devis de la fourniture de chocolats de Noël destinés aux écoles, d'un montant total de **1035.30€** TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 21 septembre 2026 **DEC2026_126**

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

MAIRIE DE SAILLY-SUR-LA-LYS - 62840 -

DGS